



interliaisons

Commission Exécutive du 7 avril 2016

- ☞ L'actualité
- ☞ Relevé de décisions
- ☞ L'état de nos forces organisées et la syndicalisation
- ☞ Relevé de décisions
- ☞ Initiative LSR/UCR 80 ans congès Payés
- ☞ Convocation comité général
- ☞ Feuille de route formation UCR
- ☞ Compte rendu de l'intersyndicale

**AVRIL
2016
N° 123**

**Partout, préparons
un 9 juin encore
plus puissant
que le
10 mars 2016**

PERMANENCES UCR -CGT	
AVRIL	
Du 5 au 7 avril	TERRAT Pascale et VASSAUX Alain
Du 12 au 14 avril	CAU Cathy et LEDOUX Danielle
Du 19 au 21 avril	POUSSIER Marie-Paule et RENAULT Michel
Du 26 au 28 avril	BLANC Josiane et AUFFEVEES Jacques
MAI	
Les 3 et 4 mai	BOYER Jocelyne et NOLEAU Catherine
Du 10 au 12 mai	BRON Huguette BONNEFOUS Philippe
Du 17 au 19 mai	FLORET Jean-Pierre et BERNADET Marie-Françoise
Du 24 au 26 mai	GEORGES Gilka et BLACHE Daniel
Contact : 01 55 82 83 73 ou 01 55 82 83 74 - En cas d'absence : 01 55 82 83 82	

AVRIL

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

Commission exécutive

Bureau

Congrès de la CGT

Salon des Séniors

Férié

MAI

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

SALON DES SENIORS

9 adhésions et
7 abonnements à
Vie Nouvelle



L'ACTUALITE

Présentation par
Richard ROUGER



La situation politique, économique et sociale, l'actualité, c'est bien évidemment tout le processus des luttes en cours pour le retrait du projet de « loi Travail », mais pas seulement, et bien évidemment aussi, tout ce que ce début de printemps social, revendicatif, exprime, que le gouvernement s'évertue à ne pas vouloir entendre ni écouter, et qui donne du sens, de la crédibilité à toute la campagne CGT contre le coût du capital notamment.

➔ 9 - 17 - 24 et 31 mars surtout mais aussi 5 et 9 avril et leurs prolongements,

➔ 8 et 10 mars et leurs suites aussi,

Vont donc alimenter nos débats de cette première partie de notre commission exécutive.

L'HOMME AU CENTRE DE TOUT:

Ceci-dit, l'actualité récente c'est encore et malheureusement les événements tragiques, les attentats terroristes qui ont à nouveau frappé, tué, nombre d'innocents, hommes, femmes, enfants sans distinction, à Bruxelles mais encore à Tunis, Beyrouth, Bagdad, Ankara, Lahore!

La conception que nous avons de la société qui place l'Homme au centre de tout, au dessus du profit, de la compétitivité, de la rentabilité, financière en particulier, à tout prix, au dessus d'un identitarisme incontrôlé, de la promotion de telle ou telle idéologie, de tel ou tel modèle, nous conduit comme nous l'avons fait après le 13 novembre 2015 et les attentats de Paris à :

- condamner ces actes barbares que jamais rien ne pourra justifier,
- exprimer toute notre solidarité,
- mais aussi à dénoncer le tout sécuritaire, cet espèce d'engrenage dans lequel nous enferme l'Europe.

RESPECT DES LIBERTES:

A cet égard, on ne peut que se féliciter de l'abandon, certes forcé, de la réforme constitutionnelle, même si, comme le souligne la Confédération, la CGT n'oppose pas l'exigence de sécurité et le respect des libertés publiques, de même que la CGT ne cautionne pas la division de la population avec des mesures stigmatisant es telle la déchéance de nationalité et l'apatride.

Bien au contraire, face à cette recrudescence d'attentats terroristes, le Gouvernement doit opter pour des mesures

efficaces en renforçant notamment l'Etat de droit, la démocratie, les libertés publiques, qu'elles soient individuelles ou collectives.

En particulier, la liberté, le droit de s'exprimer, de manifester. Les pouvoirs publics doivent en effet garantir le droit à manifester, à se réunir, à s'organiser tout en assurant la sécurité des manifestants.

Ce qui nous conduit tout naturellement à condamner encore:

➔ Les provocations, la répression policière en direction des jeunes en particulier comme à Paris Nantes ou Rennes ces jours derniers.

➔ La criminalisation de l'action syndicale comme nous l'avons fait pour les Camarades de « Goodyear » ou d'Air France entre autres, en rappelant que nous avons en perspective le 27 mai, Tribunal de Bobigny avec les Camarades d'Air France.

➔ Surtout à proposer de lutter contre les causes de la radicalisation d'une partie de la jeunesse, ce qui met en évidence, le besoin, l'urgence d'une autre politique sociale.

N'est-ce pas ce qu'expriment aussi toutes ces manifestations, mobilisations pour le retrait du projet de « Loi Travail », tant celle -ci favorise l'arbitraire patronal et amplifie la précarité que nombre de salariés subissent déjà et qui n'offre aucune perspective d'avenir pour tous ces jeunes.

EVOLUTION DE L'ETAT D'ESPRIT....

Intergénérationnelles - Solidaires - Déterminées - Offensives... Voilà ce qui caractérise toutes ces mobilisations.

Intergénérationnelles - Solidaires - Déterminées - Offensives... Voilà ce qui caractérise toutes ces mobilisations, ce mouvement enclenché depuis début mars pour le retrait de ce projet de loi qui a sans doute joué le rôle de catalyseur dans l'expression d'un profond mécontentement qui a, apparemment, pris le dessus sur la résignation, le fatalisme.

L'état d'esprit des salariés, des jeunes, des retraités semble en effet avoir évolué.

La difficulté à percevoir d'autres solutions que celles que l'on nous impose, l'absence de perspectives politiques, la déception.... « Nous n'avons pas voté Hollande pour ça »...a beaucoup été entendu le 31 mars et bien au-delà des rangs CGT, ont constitué un frein à l'engagement dans l'action.

Il est donc essentiel de prendre la mesure exacte de l'évolution de l'état d'esprit des salariés, des jeunes, des retraités...

Nous sommes pour le retrait du projet de « loi Travail » mais pas seulement, la CGT est également forces de propositions pour ouvrir d'autres perspectives.

Et puis, il convient de noter également combien nous sommes confortés dans la conception que nous avons de l'unité d'action. L'unité syndicale, le 31 mars en particulier, ayant largement dépassé le cadre des Organisations syndicales qui avaient appelé...la participation de certains syndicats, sections syndicales de la CFDT ayant été particulièrement remarquées.

L'unité syndicale est donc certainement un plus pour la mobilisation.

Ensemble, jeunes, salariés, retraités...c'est donc aussi ce qui caractérise ces différentes mobilisations.

C'est ensemble qu'il faut également contribuer à réussir le 9 avril:

« Jeunes - Salariés - Retraités Ensemble nous avons raison de refuser le projet de loi Travail »

Comme nous le disons dans le tract mis à disposition de nos Organisations.

Nous avons d'autant plus de raisons de participer que le salaire socialisé, à la base de la sécurité sociale, se trouve fragilisé par la précarité de l'emploi et la flexibilité généralisée du travail.

D'où les conséquences inévitables pour la Sécurité sociale et les régimes de retraite de base ou complémentaire si la loi était adoptée.

LA SPECIFICITE "RETRAITES"...

Mais, notre participation solidaire avec les jeunes et les salariés pour cette société pour tous les âges que nous revendiquons, n'occulte en rien la spécificité de nos actions, bien au contraire!

Nous avons noté le 10 mars, une participation en progression...C'est-ce que démontre les informations adressées par nos différentes organisations.

C'est sans doute encore le résultat de la préparation sous forme de distribution de tracts, de rencontres, de débats avec les retraités qui est à l'origine de la réussite du 10 mars... « l'Adresse de la CGT aux retraités » ayant pleinement joué son rôle.

POUVOIR D'ACHAT : POURSUITE DE LA MOBILISATION...

L'Intersyndicale qui s'est réunie le 25 mars a donc formulé le souhait que la mobilisation commune axée principalement sur le pouvoir d'achat des retraites soit poursuivie quelles que soient les suites éventuelles des mobilisations générales contre le projet de « Loi Travail ».

Une prochaine journée de mobilisation commune, **fin mai - début juin**, a donc été actée, ses modalités seront précisées à l'occasion de la prochaine intersyndicales « des 9 » le 12 avril.

Cette mobilisation contre le blocage des pensions et par voie de conséquences pour la revalorisation des pensions, l'amélioration de notre pouvoir d'achat, vise à démontrer aussi que les retraités sont loin d'être des nantis et des privilégiés.

Vous devinez sans doute ce à quoi je veux faire allusion! Nous ne sommes pas dans les paradis fiscaux!

Il n'est pas inintéressant de lire à cet égard, la déclaration du SNJ CGT qui mène campagne avec la coalition européenne d'associations, de syndicats de journalistes, de lanceurs d'alertes et de scientifiques pour demander aux membres du Parlement Européen de rejeter la « directive européenne concernant le secret des affaires ».

Les révélations des « Panama Papers » auraient en effet été impossibles si une telle directive venait à être autorisée.

LA FISCALITE..

Mais, puisque que nous n'avons rien à cacher, la mobilisation pour le pouvoir d'achat inclut bien évidemment toute la question des mesures fiscales prises à l'encontre des retraités.

L'Intersyndicale « des 9 » a, à cet égard, sollicité une rencontre avec le Ministre des Finances et décidé de rendre publique cette situation sous la forme d'un communiqué de presse insistant sur le déficit de dialogue social et sur la question de la ½ part et de la faire connaître aux Parlementaires.

Mais peut être qu'il serait bien aussi d'interroger dans chaque département, les Centres d'Impôts pour connaître le nombre de retraités touchés par ces mesures fiscales, comme cela a été fait dans certains départements.

8000 retraités sont concernés dans mon département (la Vendée) par la suppression de la ½ part.

➔ 2 tracts de l'UCR relatifs à la question de l'impôt sont à la disposition de toutes nos Organisations.

Et, l'Intersyndicale a, par ailleurs, décidé d'un travail en commun sur la « loi vieillissement » et plus particulièrement sur les instances de dialogue mises en place dans ce cadre.

➔ 1 autre tract de l'UCR « Protection sociale » est lui aussi mis à disposition.

A PROPOS DE L'AGIRC ET DE L'ARRCO....

Revalorisation des pensions du régime général et des retraites complémentaires!

Nous sommes quand même confrontés à un sacré paradoxe! Nous avons en son temps dénoncé les conséquences d'un « accord dévastateur pour les retraites complémentaires » (pour reprendre le titre du journal « L'Humanité »)...mais les estimations du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) révélées par le « Figaro » ont l'air d'être comme un espèce de déclencheur, une espèce de prise de conscience!

« Tout était déjà clair au moment de la négociation, mais on nous accusait d'exagérer » a ainsi déclaré Eric AUBIN pour la CGT.

La mobilisation pour le pouvoir d'achat des retraites doit donc inclure la réouverture de nouvelles négociations pour pérenniser le régime des retraites complémentaires. Peut être est-ce l'occasion de rappeler, notamment, que l'égalité salariale Femmes/Hommes permettrait un certain équilibre en matière de financement, étant entendu que les solutions véritables renvoient à l'emploi, aux salaires....

...ET DES PENSIONS DE REVERSION:

Et, puisque nous sommes dans la construction de nouvelles mobilisations peut être pourrions nous aussi décider de donner un prolongement à l'initiative de nos Camarades Femmes de l'UCR, sur la question des pensions de réversion à l'appui de la plaquette qu'Elles nous ont présenté le 23 mars dernier.

26 adhésions ont été réalisées le 10 mars qui s'ajoutent aux 63 réalisées pendant la période de préparation à cette journée.

SYNDICALISATION ET ABONNEMENTS VIE NOUVELLE:

Selon les informations recueillies par Marie-Paule POUSSIER, 26 adhésions ont été réalisées le 10 mars qui s'ajoutent aux 63 réalisées pendant la période de préparation à cette journée et, un certain nombre d'abonnements à Vie Nouvelle ont été également effectués pendant cette même période.

Les questions de syndicalisation sont à l'ordre du jour de cette Commission Exécutive, je ne vais donc pas empiéter sur le rapport d'Olivier JOUCHTER.

Je souhaite cependant attirer votre attention sur la diffusion de Vie Nouvelle.

Nous avons souligné combien les tracts, l'Adresse CGT aux retraités, les rencontres et contacts ont aidé à la réussite du 10 mars notamment.

Toutes les publications de la CGT ont évidemment leur importance, toutes!

Vie Nouvelle aussi!

Or, si nous constatons des choses intéressantes en termes d'abonnements nouveaux, la diffusion est toujours plombée par les suppressions d'abonnements et, en particu-

lier, par la suppression d'abonnements collectifs décidés par certaines sections syndicales presque toujours pour des questions de trésorerie.

Cela nous interpelle et cela doit interpeller chacune de nos structures.

On doit pouvoir trouver ensemble le (les) moyen (s) de maintenir l'abonnement à celle ou celui à qui il a été supprimé.

Merci pour votre écoute.

A vous la parole.

RELEVÉ DE DECISIONS

Suite au rapport, le débat s'est engagé sur l'actualité et les mobilisations successives. Leur analyse tant pour les retraités que pour l'ensemble des salariés et leurs montées en puissance appellent à des suites. On ressent une nouvelle dynamique dans la préparation de nos initiatives, les militants sont sur le terrain et ça fait du bien.

➔ Concernant les retraités, l'Intersyndicale du 25 mars a décidé des suites à donner au 10 mars avec une initiative fin mai-début juin. La prochaine rencontre du 12 avril des 9 Organisations devrait en préciser les modalités. La nécessité de ne pas lâcher sur ce qui touche les retraités a été fortement évoquée. Sur les quatre tracts à thème décidés lors d'une précédente CE, deux sont disponibles : le premier sur protection sociale, le second intitulé Impôts avec en supplément un argumentaire pour les militants. Ils seront mis en ligne sur le site. Leur utilisation peut nous permettre de travailler l'ancrage des revendications spécifiques en territoire et dans les sections auprès des syndiqués.

➔ Deux autres tracts seront mis à disposition rapidement. Le premier sur la complémentaire santé et le deuxième sur les questions de cadre de vie, de

logement, de transports et de services publics. L'ensemble doit participer à une campagne revendicative de l'UCR-CGT avec l'idée que cela participe à une convergence des luttes et au « tous ensemble ».

➔ Concernant la Loi « Travail », la puissante mobilisation du 31 mars et ses suites des 4 et 9 avril démontrent que les convergences intergénérationnelles et solidaires sont possibles. Par ailleurs, nous avons besoin de faire percevoir que les retraités sont également concernés. Le « tous ensemble » se construit avec le spécifique.

Au niveau confédéral, l'Intersyndicale a décidé d'une nouvelle journée d'action le 28 avril. Ceci étant, le rejet pur et simple ne suffit pas, les propositions de la CGT sont à faire connaître.

• L'accord Agirc-Arrco va impacter des milliers de salariés actifs et retraités qui ne verraient pas d'augmentation de leurs pensions avant 2018, il y a besoin d'une expression de l'UCR.

• Concernant la Loi « Vieillesse » et le CNRPA, les Décrets en cours seront communiqués dans le prochain numéro d'UCR-Actualités.

L'ETAT DE NOS FORCES ORGANISEES ET LA SYNDICALISATION

Présenté par
Olivier JOUCHTER



Depuis quelque temps, nous avons pris l'habitude de faire un point régulier avec la direction de l'UCR, concernant l'état de nos forces organisées. Nous sommes confrontés à une érosion constante de nos effectifs retraités depuis de nombreuses années, plus exactement depuis que l'UCR existe. D'une certaine manière cette situation était devenue « normale », presque « banale » et à franchement parler, elle n'interpellait pas le banc et l'arrière banc des militants de la C.G.T. dans leur globalité. Cela n'a d'ailleurs, pas empêché l'UCR de mener ses activités en développant à la fois la réflexion et la mobilisation sur différentes thématiques revendicatives.

Alors pourquoi la question de nos forces organisées est-elle devenue une question cruciale et prioritaire ces dernières années ?

Nous savons par nos expériences et par la lecture de l'histoire sociale de notre pays, que tous les acquis, les grandes conquêtes sociales sont liées à ce que nous appelons « le rapport de forces ». Pour faire rapide, le syndicalisme français est confronté à la faiblesse du taux de syndicalisation, à son éparpillement et à ses divisions. Dans ce paysage, le syndicalisme retraité peine à se mettre en évidence et à rassembler un plus grand nombre d'adhérents. De toute évidence, beaucoup reste à faire pour démontrer le besoin, l'utilité du syndicalisme retraité, tel que nous le concevons à la C.G.T.

En disant les choses ainsi, je n'occulte pas les capacités actuelles de l'UCR CGT. Elles sont bien réelles. Notre rôle au service du rassemblement de la grande majorité des organisations syndicales de retraités, pour l'action, est prépondérant. Seule la C.G.T. a cette capacité. La cabane n'est pas sur le chien, mais nous devons être lucides et agir sur nos faiblesses.

Nous rappelons régulièrement que la société française compte aujourd'hui 16 millions de retraités, que nous atteindrons rapidement les 20 millions. Qu'il est donc indispensable d'adapter la société au vieillissement d'une grande partie de la population. Nous développons des axes revendicatifs, des propositions qui ne demandent qu'à trouver un écho plus large auprès de celles et ceux que nous prétendons représenter. Même s'il est toujours possible de faire mieux, la CGT n'a pas à rougir de l'activité qu'elle développe au service des retraités. Elle est crédible, pertinente, offensive, mais elle rassemble de moins en moins de

syndiqués au fil des années. C'est notre capacité à agir, à exister partout, qui est menacée.

Venons-en aux chiffres pour illustrer le propos.

La confédération a clos l'exercice d'organisation 2014 en février. La CGT compte dorénavant 106 559 syndiqués retraités à la clôture de l'année indiquée. Pour mémoire, nous comptons 109 522 adhérents à la fin de l'exercice 2013. En l'espace d'un an, nous avons perdu 2963 syndiqués, soit une baisse de moins 2,78 % de nos effectifs. Ces pertes sont plus importantes que les années précédentes. Notre recul en 2013 était de 2316 syndiqués, soit moins 2,07 %.

Comparons maintenant les exercices 2014 à 2015, avec les règlements effectués au mois de mars pour les 2 années, (ce que les camarades de la Vie Syndicale appellent dans leur jargon, la date à date). Pour 2014, c'est 98 503 FNI qui avaient été réglés. Pour 2015, c'est 95 967 qui l'ont été, soit un retard de 2536 FNI, ce qui correspond à une baisse de 2,58 %. À ce moment, il nous manque 10 592 syndiqués pour retrouver nos forces de 2014 et être à 100 % au terme de l'exercice 2015.

Une situation préoccupante

Ces déficits d'une année sur l'autre viennent évidemment se cumuler. La situation est devenue très préoccupante. Si cela devait durer, nous pourrions passer sous la ligne des 100 000 syndiqués à court terme. C'est une perspective en l'état des choses, possible d'ici deux à trois ans.

Au regard de la situation que je vous expose, nous avons besoin d'un plan de travail qui dépasse ce que nous faisons habituellement pour tenter de juguler l'hémorragie de nos effectifs.

Les camarades qui participent à l'espace Vie Syndicale ont travaillé afin de proposer un plan de travail inédit, qui va responsabiliser l'ensemble de la direction de l'UCR, ainsi que nos USR et UFR.

→ La première des urgences, c'est d'intervenir sur notre état d'organisation pour l'année 2015. Rappelons que c'est cette année qui nous donnera le chiffre exact du nombre d'adhérents retraités à l'ouverture du prochain congrès de l'UCR en mars prochain. Chacun mesure l'intérêt qu'il y a à agir pour résorber

notre retard d'organisation et le sens politique de nos ambitions.

Des organisations à zéro FNI

➔ Dans l'échelle des urgences, il nous a semblé qu'il était indispensable de regarder les organisations qui étaient encore à zéro paiement FNI et cotisations, en 2015, alors qu'elles avaient effectuées des règlements l'année précédente.

Cela n'a pas été facile, mais grâce à la ténacité et le travail de quelques-uns, nous sommes arrivés à éditer des listings, par département, par profession, des organisations supposées à zéro règlement. Cela a suscité des réactions, des remarques, c'est certainement perfectible, mais cela a le mérite d'exister et de permettre une appropriation, un travail de connaissance, pour mieux interpréter les situations observées. Nous verrons à améliorer ces choses pour l'avenir, c'est une première. Nous ne maîtrisons pas tout, l'aide de la vie syndicale confédérale est indispensable. Elle le fait avec ses petits moyens. Nos capacités à l'UCR restent limitées et je pense pour ma part, que nous aurons besoin de donner du muscle et des moyens supplémentaires à l'espace Vie Syndicale pour l'avenir.

Alain LAPORTE qui a été l'acteur principal de ce travail important, interviendra dans le débat afin de préciser ce qui doit l'être.

Les rencontres UCR/UFR

La rencontre désormais régulière entre l'UCR et les UFR qui s'est tenue hier, a contribué à évoquer ces questions d'organisation. Elle a permis de préciser un deuxième axe de notre plan de travail :

➔ A partir des situations d'organisation observées, l'espace Vie Syndicale de l'UCR, a proposé d'organiser des rencontres dans 4 régions, avec la présence souhaitée des Comités régionaux, des Unions Départementales, ainsi que les UFR, des coopérants concernés et des deux référents de l'espace Vie Syndicale. Il s'agit de faire un état des lieux des situations et de promouvoir des plans de travail avec les acteurs concernés sur les territoires de l'Ile de France, du Languedoc Roussillon, de l'Auvergne et de l'Alsace.

Nous préconisons que ces rencontres aient lieu dans les prochaines semaines afin d'être dans le concret et les plans de travail, le plus rapidement possible. L'espace a placé ce chantier sous la responsabilité d'Alain LAPORTE. Je vous renvoie au CR de la réunion de l'espace vie syndicale du 23 mars pour de plus amples informations.

➔ Troisième axe de travail, les retraitables ou plus précisément les syndiqués

Environ 45000 syndiqués retraitables

CGT en activité, qui sont nés entre 1955 et 1959 (les fameux 45 000). On en parle depuis longtemps, hé bien on va pouvoir s'adresser à eux. Nous avons vérifié qu'il était techniquement possible de les lister et d'éditer des jeux d'adresse pour écrire directement à chacun d'eux, à partir des renseignements fournis par Cogitiel. Le support convenu est celui d'une lettre commune, signée par Philippe MARTINEZ et François THIERY-CHERRIER. Il y aurait pour les fédérations, la possibilité d'y ajouter leur expression spécifique. C'est elles qui seraient chargées de l'envoi. Un travail sur le projet de lettre a été mené par Jocelyne BOYER, validé par François. Il reste à voir Philippe MARTINEZ côté confédération pour une relecture avant qu'il y pose sa signature. Je lui en ai parlé sur la manifestation parisienne des retraités le 10 mars. Il a exprimé son accord. Lui m'a parlé de notre baisse d'effectifs, en me faisant observer qu'il devenait celui de toute la C.G.T.

La vie syndicale confédérale est en capacité de sortir un listing par année de naissance. Nous proposons de nous adresser prioritairement à celles et ceux qui sont né(e) en 1955 et 1956. Il y a encore des problèmes à traiter et à régler, ne serait-ce que la matérialisation et la mise à disposition de la lettre, les conditions pour que les fédérations puissent techniquement faire l'envoi, bref, un peu de travail tout de même. Pour être réaliste, ce n'est guère envisageable avant le deuxième semestre de l'année 2016.

➔ Dernier axe de travail, pour information aujourd'hui, les 12 000 syndiqués qui restent dans des syndicats d'actifs et pas toujours de leur pleine volonté, que nous ne connaissons pas. C'est encore Cogitiel qui va nous renseigner à partir des dates de naissance renseignées. Nous avons encore besoin de travailler pour préciser le sens de notre démarche, si on ne veut pas subir des tirs d'artillerie lourde, à ce qui pourrait être ressenti comme une démarche brutale de l'UCR pour rapatrier des syndiqués à tout prix dans ses effectifs, d'autant que cela ne va pas contribuer à renforcer la C.G.T. dans sa globalité. L'idée, c'est bien sûr pour ceux-là, d'évoquer les raisons de compter parmi les organisations CGT retraités. Avec Jean Pierre GHIOTTO, un travail a été entamé. Je vous propose qu'on diffère un peu le traitement de ce point dans le temps. On pourrait par contre, chercher à s'adresser à ceux qui sont concernés dans le cadre de la préparation du congrès de l'UCR.

INTERVENTION D'ALAIN LAPORTE

AU NOM DE L'ESPACE « VIE SYNDICALE »

Alain LAPORTE



Quelques précisions concernant la remise des listings des bases « retraités » à zéro FNI pour l'année 2015 :

- Il s'agit d'une démarche tout à fait nouvelle. Il faut donc être très prudent lors de l'utilisation des éléments qui vous ont été transmis.

- Il s'agit tout d'abord de données venant de CoGÉTise, donc plus axées sur la répartition de la cotisation.

- Ce qui nous intéresse, c'est notre connaissance des adhérents et leur localisation, pour nous permettre à la fois de créer un rapport de forces à la hauteur des enjeux et aussi de nous redéployer dans une démarche de renforcement.

- Ces données seront affinées au fur et à mesure des retours venant des USR et UFR, pour arriver à une vision claire de notre situation d'organisation.

- Concernant le choix de quatre régions pour expérimenter la démarche, nous avons retenu :

- l'Ile-de-France,
- le Languedoc-Roussillon,
- l'Auvergne,
- l'Alsace.

Celles ci présentent des particularités qui nous permettrons de regarder comment poursuivre cette démarche sur les « zéro » réglés en 2015 et, en même temps, d'avancer sur la situation de l'année 2016.

RELEVÉ DE DECISIONS

Olivier JOUCHTER alerte sur la situation préoccupante : pour 2013, nous comptabilisons 109 522 FNI, en 2014, 106 569 FNI, soit un déficit de 2 963 adhérents, ce qui correspond à - 2,78%.

Pour l'année 2015, nous recensons 95 967 FNI, soit un retard de date à date par rapport à 2014 de 2 536 FNI. Il y a urgence à arrêter l'hémorragie, à interpeller les sections syndicales qui sont à zéro FNI réglés en 2015, et avancer sur le plan

de syndicalisation. L'Espace « Vie syndicale » a présenté son plan de renforcement :

- Avant fin juin, organiser des rencontres dans quatre régions ciblées : Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Alsace et Auvergne avec les référents UCR, les membres de l'Espace « Vie syndicale », les référents UFR, les USR, les UD et Comités régionaux.

- Dans le 2ème semestre, travailler très concrètement à la continuité syndicale une Adresse conjointe du Secrétaire général de la Confédération et de François Thiéry-Cherrier, Secrétaire général de l'UCR. L'envoi sera personnalisé aux 45 000 syndiqués retraitables.

- Avant le Congrès de l'UCR, créer un lien avec les 12 000 retraités qui restent syndiqués chez les actifs.

INITIATIVE COMMUNE UCR-CGT/LSR POUR LE 80ÈME ANNIVERSAIRE DES CONGÉS PAYÉS.

Pour commémorer le 80ème anniversaire des congés payés, l'UCR et LSR organisent conjointement une initiative du 8 au 15 octobre 2016 à l'Ile-de-Ré. Il s'agit avant tout d'un rendez-vous politique qui s'articulera autour de trois débats. Ce séjour avec différentes formules permettra également aux camarades qui le souhaitent de découvrir le site.

L'objectif fixé est de 900 participants, le tableau présenté sur la répartition reste indicatif et les inscriptions sont à travailler conjointement entre USR et LSR et à faire remonter avant le 15 juin.



ORDRE DU JOUR DU COMITÉ GÉNÉRAL DES 6 ET 7 JUIN 2016 :

- Actualité et activité revendicative.
- Information sur l'initiative LSR/UCR « 80ème anniversaire des congés payés ».
- Congrès de l'UCR à Bordeaux.
- Vie syndicale.

FEUILLE DE ROUTE « FORMATION UCR »

Notre feuille de route est indissociable de notre démarche syndicale, c'est-à-dire du déploiement de notre triptyque : revendications, syndicalisation et bataille des idées.

Elle doit partir des Résolutions adoptées lors du 10ème Congrès de l'UCR de Saint-Etienne en 2014, et veiller à la mise en œuvre de la démarche CGT en matière de formation syndicale : « Equiper pour agir ».

POUR RAPPEL, LE CONGRÈS A DÉCIDÉ :

- De mettre en place des plans de travail et de formation, en lien avec les syndicats d'actifs, pour organiser l'accueil des syndiqués qui partent à la retraite et assurer la continuité syndicale.
- De mettre en place dans toutes nos USR et UFR une formation des Directions.

Pour autant, d'autres Résolutions traitent de la démarche revendicative, notamment en territoire et proximité, et appellent l'acquisition de savoirs et savoir-faire, telles celles traitant de la mise en place de responsables à la « Qualité de Vie syndicale », à la diffusion de Vie nouvelle, du nécessaire travail ensemble entre professions et territoires...

LA FEUILLE DE ROUTE

(proposée d'ici au prochain Congrès de l'UCR à Bordeaux en 2017)

Nous proposons plusieurs axes de travail :

- 1) Etablir des fiches descriptives pour présenter les différents stages proposés par l'UCR et leurs contenus (Continuité syndicale et participer à la vie syndicale retraités).
- 2) Intervenir auprès des membres de la CE de l'UCR, afin qu'ils impulsent dans leur Organisation et dans celles avec lesquelles ils coopèrent, pour la mise en place et la tenue de ces formations spécifiques. Dans ce sens, inviter les UL, UD, FD et leurs responsables à la formation à faire figurer aux plans de formations départementaux les formations spécifiques retraités.
- 3) Impulser la mise en place d'informations/débats dans nos structures à partir des matériels existants.
- 4) Aider à la mise en place d'une « formation de Direction » des UFR et USR : identifier les besoins auprès des structures, élaborer une trame en lien avec la Formation confédérale pour les équipes de Direction.
- 5) Travailler à la construction d'un module pour impulser à la lecture de Vie nouvelle et à l'organisation de sa diffusion.
- 6) Prévoir une meilleure coordination au niveau de nos structures :
 - Participation au Collectif confédéral « Formation » - Désignation du responsable « Formation » de l'UCR.
 - Intégration des enjeux autour de la place des retraités dans la CGT dans les stages confédéraux.
- 7) Avec le Collectif « Territoires-CODERPA », voir la construction d'une formation ou journées d'étude sur la mise en place et le fonctionnement des CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie).
- 8) Préparer, avant le Congrès UCR, le stage de Direction qui aura lieu dans les 3 mois après, ceci afin d'en parler avant aux nouvelles candidatures à la CE et à la CFC.

La feuille de route a été adoptée à la Commission exécutive de l'UCR du 7 avril 2016

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE INTERSYNDICALE DU 12 AVRIL 2016

DES DÉCISIONS D' ACTIONS UNITAIRES PROPOSÉES

Les neuf Organisations de retraité-e-s se sont retrouvées le 12 avril 2016 dans les locaux de la FSU.

Organisations présentes : UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU Retraités, FGR-FP, Ensemble & Solidaires-UNRPA (UNIRS-Solidaires et LSR étant excusées).

oOo

Cette rencontre avait pour but de déterminer les modalités d'action à la suite de la journée du 10 mars.

La réunion précédente (25 mars 2016) avait tiré les enseignements de la mobilisation du 10 mars et formulé le souhait que notre mobilisation commune axée principalement sur le pouvoir d'achat des personnes retraitées soit poursuivie, quelles que soient les suites éventuelles des mobilisations générales contre la Loi Travail.

1. Depuis de nombreuses semaines, l'Intersyndicale a demandé une entrevue auprès du Ministre des Finances sur la question des mesures fiscales spécifiques prises à l'encontre des personnes retraitées.

Lors de notre rencontre du 12 avril, nous avons appris que le Cabinet de M. SAPIN acceptait enfin de nous recevoir. Il a fallu attendre longtemps pour obtenir une réponse positive, malgré les sollicitations nombreuses.

Le 10 mars, dans de nombreux départements, les camarades ont utilisé la lettre à SAPIN pour exiger des explications auprès d'Elus ou de Préfectures. Il y a fort à parier que les nombreuses initiatives prises (comme par exemple la lettre de l'USR de l'Ardèche à Sapin) ont permis d'accélérer la réponse du Ministère. Cette rencontre aura lieu le 3 mai.

De même, le Cabinet du Ministre veut nous entretenir de la question de la retenue à la source pour les retraités. Ce sera l'occasion de parler aussi de l'inquiétude de nombreux retraités sur les déclarations d'impôts à remplir en ligne.

Et, dans le même temps, dans nos localités, continuons d'exiger des Parlementaires le retrait de ces mesures fiscales.

2. L'Intersyndicale a décidé de faire du 9 juin une nouvelle journée d'actions et de mobilisation nationale dans les territoires, afin d'exiger la revalorisation des pensions. Préalablement, l'Intersyndicale va interpeller les groupes parlementaires pour faire

entendre la voix des retraités, leurs exigences, avant la prochaine Loi de Finances. C'est à la suite de la rencontre avec le Ministère que l'UCR publiera un modèle de tract à reproduire, en même temps qu'une note pour fixer notre démarche pour les semaines et mois à venir.

3. Régulièrement, les médias répètent à l'envie que les retraités n'ont pas à se plaindre. Ils opposent les jeunes aux retraités. De nombreux rapports vont dans ce sens. L'Intersyndicale a réfléchi sur l'opportunité de publier une lettre ouverte, signée par les 9 Organisations, dans un grand quotidien. Il nous faudrait trouver l'opportunité pour publier cette expression. Cela devra être un événement médiatique qui accompagne les actions unitaires menées depuis 2014.

4. Une réflexion est venue d'organiser, dans les prochains mois, un Colloque sur la réalité de la situation des retraités. Nous pourrions, par exemple, inviter sociologues, économistes Parlementaires en présence de militants de nos Organisations. On voudrait une autre parole que celle qu'on entend dans les médias. On a des choses à dire aux Parlementaires. Les militants présents doivent en sortir satisfaits. Le lieu pourrait être le Conseil économique, social et environnemental.

Sur cette proposition, il n'y a rien d'acté. Nous avons besoin d'y réfléchir, d'autant que le calendrier de l'UCR est bien chargé jusqu'à notre Congrès.

5. Une autre décision prise le 25 mars : c'est celle d'un travail en commun sur la Loi Vieillesse, et particulièrement sur les Instances du dialogue mises en place dans ce cadre. Un groupe de travail devra se mettre en place rapidement.